



**COMpte RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
du 13 avril 2016**

L'an deux mil seize,
Le 13 avril à 19h30,
Le Conseil Municipal de la Commune de CUSSAC-FORT-MEDOC,
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
A la Mairie, sous la présidence de Dominique FEDIEU, Maire,

Date de la convocation du Conseil Municipal : 8 avril 2016

Secrétaire de séance : Alain GUICHOUX

Auxiliaire de séance : Guillaume GIRARD

ORDRE du TABLEAU	NOM	PRESENT	EXCUSE	PROCURATION à	ABSENT
1	Dominique FEDIEU	*			
2	Alain GUICHOUX	*			
3	Marie-Christine SEGUIN	*			
4	Emile MEDINA	*			
5	Mélanie KOVACEVIC	*			
6	Alain BLANCHARD	*			
7	Bernadette COUILLAUD-BIBARD	*			
8	Claudie DUSSOUCHAUD	*			
9	Mireille JUNCK	*			
10	Thierry LARTIGUE	*			
11	Joëlle ARAGON		*	Marie-Christine SEGUIN	
12	Christophe MERGALET		*	Alain BLANCHARD	
13	Stéphane LE BOT	*			
14	Cédric COUTURIER	*			
15	Salima MAHFOUD	De la délibération n°2016-027-3 à la délibération n° 2016-039			De la délibération n°2016-027-1 à la délibération n°2016-027-2
16	Jean-Claude MARTIN	*			
17	Corinne FONTANILLE	*			
18	Jocelyn PEREZ	*			
19	Sylvie ITIER	*			

ORDRE DU JOUR

COMpte-RENDU DE LA SEANCE DU 9 MARS 2016

2016-027-1 : APPROBATION DU COMpte ADMINISTRATIF 2015 DU BUDGET PRINCIPAL

2016-027-2 : BUDGET PRINCIPAL-AFFECTATION DU RESULTAT AU TITRE DE L'EXERCICE 2015

2016-027-3 : APPROBATION DU COMpte ADMINISTRATIF 2015 DU BUDGET ANNEXE DES COMMERCES

2016-027-4 : BUDGET ANNEXE DES COMMERCES -AFFECTATION DU RESULTAT AU TITRE DE L'EXERCICE 2015

2016-027-5 : APPROBATION DU COMpte ADMINISTRATIF 2015 DU BUDGET ANNEXE DU FORT-MEDOC

2016-027-6 : BUDGET ANNEXE DU FORT-MEDOC -AFFECTATION DU RESULTAT AU TITRE DE L'EXERCICE 2015

2016-027-7 : APPROBATION DU COMpte ADMINISTRATIF 2015 DU BUDGET ANNEXE CULTUREL

2016-027-8 : BUDGET ANNEXE CULTUREL -AFFECTATION DU RESULTAT AU TITRE DE L'EXERCICE 2015

2016-028-1 : APPROBATION DU COMpte DE GESTION 2015 DU BUDGET PRINCIPAL

2016-028-2 : APPROBATION DU COMpte DE GESTION 2015 DU BUDGET ANNEXE DES COMMERCES

2016-028-3 : APPROBATION DU COMpte DE GESTION 2015 DU BUDGET ANNEXE DU FORT-MEDOC

2016-028-4 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015 DU BUDGET ANNEXE CULTUREL

2016-029 : SUBVENTION BUDGET ANNEXE DU FORT-MEDOC 2016

2016-030 : SUBVENTION BUDGET ANNEXE CULTUREL 2016

2016-031 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2016

2016-032-1 : BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2016

2016-032-2 : BUDGET PRIMITIF ANNEXE DES COMMERCES 2016

2016-032-3 : BUDGET PRIMITIF ANNEXE DU FORT MEDOC 2016

2016-032-4 : BUDGET PRIMITIF ANNEXE CULTUREL 2016

2016-032-5 : PRESENTATION AGREGEE DES BUDGETS PRIMITIFS 2016

2016-033 : AUTORISATION DE REGLEMENT DE SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT AU SDEEG

2016-034 : BUDGET PRINCIPAL-REALISATION D'UN EMPRUNT

2016-035 : GROS TRAVAUX ET MISE EN CONFORMITE DE LA SALLE POLYVALENTE MUNICIPALE-LANCEMENT D'UN MAPA DE TRAVAUX

2016-036 : AMENAGEMENT D'UN CABINET MEDICAL- LANCEMENT D'UN MAPA DE TRAVAUX

2016-037 : MISE A DISPOSITION DE LA SCENE COMMUNALE- TARIFS DE LOCATION 2016

2016-038 : MISE A DISPOSITION DU FORT-MEDOC-SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION FRANCO-PORTUGUAISE DU MEDOC

2016-039 : PONTON FORT-MEDOC-SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE TRANSFERT DE GESTION

A 19h34, Monsieur le Maire ouvre la séance et procède à l'appel des conseillers. Seize (16) membres du Conseil Municipal sont alors présents. Deux (2) sont excusés : Madame Joëlle ARAGON qui a donné procuration à Madame Marie-Christine SEGUIN et Monsieur Christophe MERGALET qui a donné procuration à Monsieur Alain BLANCHARD. Un (1) est absent : Madame Salima MAHFOUD.

Le quorum étant atteint, la validité de la séance est proclamée.

Après appel à candidature, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter pour désigner le secrétaire de séance. Monsieur Alain GUICHOUX, seul candidat, est désigné secrétaire de séance à l'UNANIMITE.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter le Compte-rendu de la séance du 9 mars 2016.

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE, le **Conseil Municipal** adopte le compte-rendu de la séance du 9 mars 2016.

2016-027-1

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 DU BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la présente délibération concerne l'approbation du compte administratif 2015 du Budget Principal. Il annonce qu'il se retirera au moment du vote et invite Madame Marie Christine SEGUIN, Adjointe au Maire, à présenter la délibération et à introduire les débats.

Lecture détaillée est faite par Madame Marie Christine SEGUIN, Adjointe au Maire, du tableau de présentation, par chapitre, des recettes et des dépenses de la section de fonctionnement, puis du tableau de présentation, par chapitre, des recettes et des dépenses de la section d'investissement.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal s'ils souhaitent obtenir des explications complémentaires avant de faire procéder au vote.

Aucune demande en ce sens n'étant exprimée,

Monsieur le Maire s'étant retiré,

Madame Bernadette COUILLAUD-BIBARD est désignée par le Conseil Municipal pour présider le vote.

Sur proposition de Madame Bernadette COUILLAUD-BIBARD,

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment en son article L. 2121-31,

Vu les délibérations approuvant le Budget Primitif Principal 2015 et les Décisions Modificatives relatives à ce même exercice,

Vu l'exposé fait relatif à la présentation détaillée du Compte Administratif 2015 du Budget Principal,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur la régularité du Compte Administratif 2015 du Budget Principal au regard des autorisations budgétaires qu'il a pu consentir et de l'approuver en conséquence,

Considérant qu'en application de l'article L.2121-14 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire s'est retiré au moment du vote et que le Conseil Municipal a élu Madame Bernadette COUILLAUD BIBARD, afin d'assurer la présidence de l'Assemblée,

Après en avoir délibéré, par **14 Voix POUR plus 2 Procurations** (Christophe MERGALET qui a donné procuration à Alain BLANCHARD ; Joëlle ARAGON qui a donné procuration à Marie-Christine SEGUIN), **1 Voix CONTRE** (Jean Claude MARTIN):

1. **APPROUVE** le Compte Administratif du Budget Principal 2015, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits (I)	Recettes ou excédents (I)	Dépenses ou déficits (I)	Recettes ou excédents (I)	Dépenses ou déficits (I)	Recettes ou excédents (I)
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés		364,44 €		222 750,40 €		222 750,40 €
Opérations de l'exercice		16 741,65 €		187 822,32 €		204 563,97 €
TOTAUX		17 106,09 €		410 572,72 €		427 678,81 €
Résultats de clôture		17 106,09 €		410 572,72 €		427 678,81 €
Restes à réaliser	506 920,88 €	279 121,00 €			227 799,88 €	
TOTAUX CUMULES	506 920,88 €	296 227,09 €		410 572,72 €		199 878,93 €
RESULTATS DEFINITIFS	210 693,79 €			410 572,72 €		199 878,93 €

2. **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser, tels que mentionnés dans le Compte Administratif 2015 du Budget Principal.

3. **VOTE et ARRETE** les résultats définitifs de l'exercice antérieur, tel que résumés ci-dessus.

4. **PREND ACTE** qu'ont signé, au registre des délibérations, le Compte Administratif 2015 du Budget Principal, les membres suivants du Conseil Municipal :

Monsieur Alain GUICHOUX

Madame Marie-Christine SEGUIN, en son nom et en vertu de la procuration reçue de Madame Joëlle ARAGON

Monsieur Emile MEDINA

Madame Mélanie KOVACEVIC

Monsieur Alain BLANCHARD, en son nom et en vertu de la procuration reçue de Monsieur Christophe MERGALET

Madame Bernadette COUILLAUD-BIBARD

Madame Claudie DUSSOUCHAUD

Madame Mireille JUNCK

Monsieur Thierry LARTIGUE

Monsieur Stéphane LE BOT

Monsieur Cédric COUTURIER

Monsieur Jean-Claude MARTIN

Madame Corinne FONTANILLE

Monsieur Jocelyn PEREZ

Madame Sylvie ITIER

Le Conseil Municipal **APPROUVE** la délibération n°2016-027-1 comme suit :

Pour : 16 (dont 2 procurations) Contre : 1 Absentions : 0

2016-027-2

BUDGET PRINCIPAL-AFFECTATION DU RESULTAT AU TITRE DE L'EXERCICE 2015

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la présente délibération concerne l'affectation du résultat au titre de l'exercice 2015, en ce qui concerne le Budget Principal. Il invite Madame Marie-Christine SEGUIN, Adjointe au Maire, à présenter la délibération et à introduire les débats.

Madame Marie-Christine SEGUIN, Adjointe au Maire, procède à la présentation détaillée de l'arrêt du résultat et de son affectation.

Après que Monsieur le Maire ait constaté qu'aucune remarque complémentaire n'était proposée au débat,

La proposition de Monsieur le Maire est mise aux voix.

Le Conseil Municipal.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment en ses articles L.2311-5 et R.2311-II,

Considérant qu'après l'approbation du Compte Administratif du Budget Principal relatif à l'exercice 2015, il convient de procéder à l'affectation du résultat au titre de l'exercice 2015, afin de couvrir le besoin de financement de l'exercice en cours,

Après en avoir délibéré, par **13 Voix POUR plus 2 Procurations** (Christophe MERGALET qui a donné procuration à Alain BLANCHARD ; Joëlle ARAGON qui a donné procuration à Marie-Christine SEGUIN), **1 Voix CONTRE** (Jean-Claude MARTIN) et **2 ABSTENTIONS** (Jocelyn PEREZ, Sylvie ITIER) :

1. **APPROUVE** le résultat du Budget Principal pour l'exercice 2015, tel qu'arrêté par le Compte Administratif, et ceci comme suit :

Résultat de la section de fonctionnement à affecter			
Résultat de l'exercice :	excédent :		187 822,32 €
	déficit :		
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA) :	excédent :		222 750,40 €
	déficit :		
Résultat de clôture à affecter :	(A1)	excédent :	410 572,72 €
	(A2)	déficit :	
Besoin réel de financement de la section d'investissement			
Résultat de la section d'investissement de l'exercice :	excédent :		16741,65 €
	déficit :		
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA) :	excédent :		364,44 €
	déficit :		
Résultat comptable cumulé :	R 001 :	excédent :	17 106,09 €
	D 001 :	déficit :	
Dépenses d'investissement engagées non mandatées :			506 920,88 €
Recettes d'investissement restant à réaliser :			279 121,00 €
Solde des restes à réaliser :			- 227 799,88 €
(B) Besoin (-) réel de financement			210 693,79 €
Excédent (+) réel de financement			

2. **AFFECTE** le résultat au Budget Principal de l'exercice 2016 comme suit :

Affectation du résultat de la section de fonctionnement			
Résultat excédentaire A1			
En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R 1068)			
			210 693,79 €
En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R 1068)			
SOUS TOTAL (R 1068)			
En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110 / ligne budgétaire R 002 du budget N+1)			
			199 878,93 €
TOTAL (A1)			
Résultat déficitaire (A2) en report, en compte débiteur (recette non budgétaire au cpte 119 / déficit reporté à la section de fonctionnement D 002)			
Transcription budgétaire de l'affectation du résultat			
Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
0002 : déficit reporté	R002 : excédent reporté	0001 : solde d'exécution N	R001 : solde d'exécution N
	199 878,93 €		17 106,09 €
			R1068 :
			210 693,79 €

Le Conseil Municipal **APPROUVE** la délibération n°2016-027-2 comme suit :

Pour : 15 (dont 2 procurations) Contre : 1 Absentions : 2

2016-027-3

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 DU BUDGET ANNEXE DES COMMERCES

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la présente délibération concerne l'approbation du compte administratif 2015 du Budget Annexe des Commerces. Il annonce qu'il se retirera au moment du vote et invite Madame Marie Christine SEGUIN, Adjointe au Maire, à présenter la délibération et à introduire les débats.

A 19h49, Madame Salima MAHFQUD entre en séance. Dix-sept (17) membres du Conseil Municipal sont désormais présents. Deux (2) sont excusés : Madame Joëlle ARAGON qui a donné procuration à Madame Marie-Christine SEGUIN et Monsieur Christophe MERGALET qui a donné procuration à Monsieur Alain BLANCHARD.

Lecture détaillée est faite par Madame Marie Christine SEGUIN, Adjointe au Maire, du tableau de présentation, par chapitre, des recettes et des dépenses de la section de fonctionnement, puis du tableau de présentation, par chapitre, des recettes et des dépenses de la section d'investissement.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal s'ils souhaitent obtenir des explications complémentaires avant de faire procéder au vote.

Aucune demande en ce sens n'étant exprimée,

Monsieur le Maire s'étant retiré,

Madame Bernadette COUILLAUD-BIBARD est désignée par le Conseil Municipal pour présider le vote.

Sur proposition de Madame Bernadette COUILLAUD-BIBARD,

Le Conseil Municipal.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment en son article L. 2121-31,

Vu les délibérations approuvant le Budget Primitif Annexe des Commerces 2015 et les Décisions Modificatives relatives à ce même exercice,

Vu l'exposé fait relatif à la présentation détaillée du Compte Administratif 2015 du Budget Annexe des Commerces,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur la régularité du Compte Administratif 2015 du Budget Annexe des Commerces au regard des autorisations budgétaires qu'il a pu consentir et de l'approuver en conséquence,

Considérant qu'en application de l'article L.2121-14 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire s'est retiré au moment du vote et que le Conseil Municipal a élu Madame Bernadette COUILLAUD BIBARD, afin d'assurer la présidence de l'Assemblée,

Après en avoir délibéré, par **15 Voix POUR plus 2 Procuration** (Christophe MERGALET qui a donné procuration à Alain BLANCHARD ; Joëlle ARAGON qui a donné procuration à Marie-Christine SEGUIN) et **1 Voix CONTRE** (Jean-Claude MARTIN) :

1. **APPROUVE** le Compte Administratif du Budget Annexe des Commerces 2015, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits (I)	Recettes ou excédents (I)	Dépenses ou déficits (I)	Recettes ou excédents (I)	Dépenses ou déficits (I)	Recettes ou excédents (I)
COMPTE ADMINISTRATIF ANNEXE DES COMMERCES						
Résultats reportés	15 318,15€			20 653,40€		5335,25€
Opérations de l'exercice		25 766,10€	7 897,08€			17869,02€
TOTAUX	15 318,15€	25 766,10€	7 897,08€	20 653,40€		23 204,27€
Résultats de clôture		10 447,95€		12 756,32€		23 204,27€
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES		10 447,95€		12 756,32€		23 204,27€
RESULTATS DEFINITIFS		10 447,95€		12 756,32€		23 204,27€

2. **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser, tels que mentionnés dans le Compte Administratif 2015 du Budget Annexe des Commerces.

3. **VOTE et ARRETE** les résultats définitifs de l'exercice antérieur, tel que résumés ci-dessus.
4. **PREND ACTE** qu'ont signé, au registre des délibérations, le Compte Administratif 2015 du Budget Annexe des Commerces, les membres suivants du Conseil Municipal :

Monsieur Alain GUICHOUX
 Madame Marie-Christine SEGUIN, en son nom et en vertu de la procuration reçue de Madame Joëlle ARAGON
 Monsieur Emile MEDINA
 Madame Mélanie KOVACEVIC
 Monsieur Alain BLANCHARD, en son nom et en vertu de la procuration reçue de Monsieur Christophe MERGALET
 Madame Bernadette COUILLAUD-BIBARD
 Madame Claudie DUSSOUCHAUD
 Madame Mireille JUNCK
 Monsieur Thierry LARTIGUE
 Monsieur Stéphane LE BOT
 Monsieur Cédric COUTURIER
 Madame Salima MAHFOUD
 Monsieur Jean-Claude MARTIN
 Madame Corinne FONTANILLE
 Monsieur Jocelyn PEREZ
 Madame Sylvie ITIER

Le Conseil Municipal **APPROUVE** la délibération n°2016-027-3 comme suit :

Pour : 17 (dont 2 procurations) Contre : 1 Absentions : 0

2016-027-4

BUDGET ANNEXE DES COMMERCES -AFFECTATION DU RESULTAT AU TITRE DE L'EXERCICE 2015

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la présente délibération concerne l'affectation du résultat au titre de l'exercice 2015, en ce qui concerne le Budget Annexe des Commerces. Il invite Madame Marie-Christine SEGUIN, Adjointe au Maire, à présenter la délibération et à introduire les débats.

Madame Marie-Christine SEGUIN, Adjointe au Maire, procède à la présentation détaillée de l'arrêt du résultat et de son affectation.

Après que Monsieur le Maire ait constaté qu'aucune remarque complémentaire n'était proposée au débat, La proposition de Monsieur le Maire est mise aux voix.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment en ses articles L.2311-5 et R.2311-II,

Considérant qu'après l'approbation du Compte Administratif du Budget Annexe des Commerces relatif à l'exercice 2015, il convient de procéder à l'affectation du résultat au titre de l'exercice 2015, afin de couvrir le besoin de financement de l'exercice en cours,

Après en avoir délibéré, par **14 Voix POUR plus 2 Procurations** (Christophe MERGALET qui a donné procuration à Alain BLANCHARD ; Joëlle ARAGON qui a donné procuration à Marie-Christine SEGUIN), **1 Voix CONTRE** (Jean-Claude MARTIN) et **2 ABSTENTIONS** (Jocelyn PEREZ, Sylvie ITIER) :

1. **APPROUVE** le résultat du Budget Annexe des Commerces pour l'exercice 2015, tel qu'arrêté par le Compte Administratif, et ceci comme suit :

Résultat de la section de fonctionnement à affecter	
Résultat de l'exercice :	excédent : déficit : 7 897,08 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA) :	excédent : déficit : 20 653,40 €
Résultat de clôture à affecter : (A1) (A2)	excédent : déficit : 12 756,32 €
Besoin réel de financement de la section d'investissement	
Résultat de la section d'investissement de l'exercice :	excédent : déficit : 25 766,10 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA) :	excédent :

		déficit :	15 318,15 €
Résultat comptable cumulé :	R 001 :	excédent :	10 447,95 €
	D 001 :	déficit :	
Dépenses d'investissement engagées non mandatées :			
Recettes d'investissement restant à réaliser :			
Solde des restes à réaliser :			
(B) Besoin (-) réel de financement			
Excédent (+) réel de financement			

2. **AFFECTE** le résultat au Budget Annexe des Commerces de l'exercice 2016 comme suit :

Affectation du résultat de la section de fonctionnement			
Résultat excédentaire A1)			
En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R 1068)			
En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R 1068)			
SOUS TOTAL (R 1068)			
En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110 / ligne budgétaire R 002 du budget N+1)			
			12 756,32 €
TOTAL (A1)			
Résultat déficitaire (A2) en report, en compte débiteur (recette non budgétaire au cpte 119 / déficit reporté à la section de fonctionnement D 002)			
Transcription budgétaire de l'affectation du résultat			
Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
0002 : déficit reporté	R002 : excédent reporté	0001 : solde d'exécution N	R001 : solde d'exécution N
	12 756,32 €		10 447,95 €
			R1068 :

Le Conseil Municipal **APPROUVE** la délibération n°2016-027-4 comme suit :

Pour : 16 (dont 2 procurations) Contre : 1 Absentions : 2

2016-027-5

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 DU BUDGET ANNEXE DU FORT-MÉDOC

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la présente délibération concerne l'approbation du compte administratif 2015 du Budget Annexe du Fort-Médoc. Il annonce qu'il se retirera au moment du vote et invite Madame Marie Christine SEGUIN, Adjointe au Maire, à présenter la délibération et à introduire les débats.

Lecture détaillée est faite par Madame Marie Christine SEGUIN, Adjointe au Maire, du tableau de présentation, par chapitre, des recettes et des dépenses de la section de fonctionnement, puis du tableau de présentation, par chapitre, des recettes et des dépenses de la section d'investissement.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal s'ils souhaitent obtenir des explications complémentaires avant de faire procéder au vote.

Aucune demande en ce sens n'étant exprimée,

Monsieur le Maire s'étant retiré,

Madame Bernadette COUILLAUD-BIBARD est désignée par le Conseil Municipal pour présider le vote.

Sur proposition de Madame Bernadette COUILLAUD-BIBARD,

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment en son article L. 2121-31,

Vu les délibérations approuvant le Budget Primitif Annexe du Fort-Médoc 2015 et les Décisions Modificatives relatives à ce même exercice,

Vu l'exposé fait relatif à la présentation détaillée du Compte Administratif 2015 du Budget Annexe du Fort-Médoc,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur la régularité du Compte Administratif 2015 du Budget Annexe du Fort-Médoc au regard des autorisations budgétaires qu'il a pu consentir et de l'approuver en conséquence.

Considérant qu'en application de l'article L.2121-14 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire s'est retiré au moment du vote et que le Conseil Municipal a élu Madame Bernadette COUILLAUD BIBARD, afin d'assurer la présidence de l'Assemblée,

Après en avoir délibéré, par **15 Voix POUR plus 2 Procurations** (Christophe MERGALET qui a donné procuration à Alain BLANCHARD ; Joëlle ARAGON qui a donné procuration à Marie-Christine SEGUIN) et **1 Voix CONTRE** (Jean-Claude MARTIN) :

1. **APPROUVE** le Compte Administratif 2015 du Budget Annexe du Fort-Médoc, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits (I)	Recettes ou excédents (I)	Dépenses ou déficits (I)	Recettes ou excédents (I)	Dépenses ou déficits (I)	Recettes ou excédents (I)
COMPTE ADMINISTRATIF ANNEXE DU FORT MEDOC						
Résultats reportés	14 068,27€			21 788,90€		7 720,63€
Opérations de l'exercice		61263,44€		13 346,58€		74 610,02€
TOTAUX	14 068,27€	61263,44€		35 135,48€		82 330,65€
Résultats de clôture		47 195,17€		35 135,48€		82 330,65€
Restes à réaliser	87 326,65€	15 000€			72 326,65€	
TOTAUX CUMULES	87 326,65€	62 195,17€		35 135,48€		10 004,00€
RESULTATS DEFINITIFS	25 131,48€			35 135,48€		10 004,00€

2. **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser, tels que mentionnés dans le Compte Administratif 2015 du Budget Annexe du Fort-Médoc.

3. **VOTE et ARRETE** les résultats définitifs de l'exercice antérieur, tel que résumés ci-dessus.

4. **PREND ACTE** qu'ont signé, au registre des délibérations, le Compte Administratif 2015 du Budget Annexe du Fort-Médoc, les membres présents du Conseil Municipal, tels que suivent :

Monsieur Alain GUICHOUX

Madame Marie-Christine SEGUIN, en son nom et en vertu de la procuration reçue de Madame Joëlle ARAGON

Monsieur Emile MEDINA

Madame Mélanie KOVACEVIC

Monsieur Alain BLANCHARD, en son nom et en vertu de la procuration reçue de Monsieur Christophe MERGALET

Madame Bernadette COUILLAUD-BIBARD

Madame Claudie DUSSOUCHAUD

Madame Mireille JUNCK

Monsieur Thierry LARTIGUE

Monsieur Stéphane LE BOT

Monsieur Cédric COUTURIER

Madame Salima MAHFOUD

Monsieur Jean-Claude MARTIN

Madame Corinne FONTANILLE

Monsieur Jocelyn PEREZ

Madame Sylvie ITIER

Le Conseil Municipal **APPROUVE** la délibération n°2016-027-5 comme suit :

Pour : 17 (dont 2 procurations) Contre : 1 Absentions : 0

2016-027-6

BUDGET ANNEXE DU FORT-MEDOC -AFFECTATION DU RESULTAT AU TITRE DE L'EXERCICE 2015

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la présente délibération concerne l'affectation du résultat au titre de l'exercice 2015, en ce qui concerne le Budget Annexe du Fort-Médoc. Il invite Madame Marie-Christine SEGUIN, Adjointe au Maire, à présenter la délibération et à introduire les débats.

Madame Marie-Christine SEGUIN, Adjointe au Maire, procède à la présentation détaillée de l'arrêt du résultat et de son affectation.

Après que Monsieur le Maire ait constaté qu'aucune remarque complémentaire n'était proposée au débat, La proposition de Monsieur le Maire est mise aux voix.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment en ses articles L.2311-5 et R.2311-II,

Considérant qu'après l'approbation du Compte Administratif du Budget Annexe du Fort-Médoc relatif à l'exercice 2015, il convient de procéder à l'affectation du résultat au titre de l'exercice 2015, afin de couvrir le besoin de financement de l'exercice en cours,

Après en avoir délibéré, par **16 Voix POUR plus 2 Procurations** (Christophe MERGALET qui a donné procuration à Alain BLANCHARD ; Joëlle ARAGON qui a donné procuration à Marie-Christine SEGUIN), **1 Voix CONTRE** (Jean-Claude MARTIN) :

1. **APPROUVE** le résultat du Budget Annexe du Fort-Médoc pour l'exercice 2015, tel qu'arrêté par le Compte Administratif, et ceci comme suit :

Résultat de la section de fonctionnement à affecter		
Résultat de l'exercice :	excédent :	13 346,58 €
	déficit :	
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA) :	excédent :	21 788,90 €
	déficit :	
Résultat de clôture à affecter : (A1) (A2)	excédent :	35 135,48 €
	déficit :	
Besoin réel de financement de la section d'investissement		
Résultat de la section d'investissement de l'exercice :	excédent :	61 263,44 €
	déficit :	
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA) :	excédent :	
	déficit :	14 068,27 €
Résultat comptable cumulé : R 001 :	excédent :	47 195,17 €
	déficit :	
Dépenses d'investissement engagées non mandatées :		87 326,65 €
Recettes d'investissement restant à réaliser :		15 000,00 €
Solde des restes à réaliser :		72 326,65 €
(B) Besoin (-) réel de financement		25 131,48 €
Excédent (+) réel de financement		

2. **AFFECTE** le résultat au Budget Annexe du Fort-Médoc de l'exercice 2016 comme suit :

Affectation du résultat de la section de fonctionnement			
Résultat excédentaire A1			
En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R 1068)			
			25 131,48 €
En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R 1068)			
SOUS TOTAL (R 1068)			
En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110 / ligne budgétaire R 002 du budget N+1)			
			35 135,48 €
TOTAL (A1)			
Résultat déficitaire (A2) en report, en compte débiteur (recette non budgétaire au cpte 119 / déficit reporté à la section de fonctionnement D 002)			
Transcription budgétaire de l'affectation du résultat			
Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
0002 : déficit reporté	R002 : excédent reporté	0001 : solde d'exécution N	R001 : solde d'exécution N
	10 004,00 €		47 195,17 €
			R1068 :
			25 131,48 €

Le Conseil Municipal **APPROUVE** la délibération n°2016-027-6 comme suit :

Pour : 18 (dont 2 procurations) Contre : 1 Absentions : 0

2016-027-7

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 DU BUDGET ANNEXE CULTUREL

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la présente délibération concerne l'approbation du compte administratif 2015 du Budget Annexe Culturel. Il annonce qu'il se retirera au moment du vote et invite Madame Marie Christine SEGUIN, Adjointe au Maire, à présenter la délibération et à introduire les débats.

Lecture détaillée est faite par Madame Marie Christine SEGUIN, Adjointe au Maire, du tableau de présentation, par chapitre, des recettes et des dépenses de la section de fonctionnement, puis du tableau de présentation, par chapitre, des recettes et des dépenses de la section d'investissement.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal s'ils souhaitent obtenir des explications complémentaires avant de faire procéder au vote.

Aucune demande en ce sens n'étant exprimée,

Monsieur le Maire s'étant retiré,

Madame Bernadette COUILLAUD-BIBARD est désignée par le Conseil Municipal pour présider le vote.

Sur proposition de Madame Bernadette COUILLAUD-BIBARD,

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment en son article L. 2121-31,

Vu les délibérations approuvant le Budget Primitif Annexe Culturel 2015 et les Décisions Modificatives relatives à ce même exercice,

Vu l'exposé fait relatif à la présentation détaillée du Compte Administratif 2015 du Budget Annexe Culturel,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur la régularité du Compte Administratif 2015 du Budget Annexe Culturel au regard des autorisations budgétaires qu'il a pu consentir et de l'approuver en conséquence,

Considérant qu'en application de l'article L.2121-14 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire s'est retiré au moment du vote et que le Conseil Municipal a élu Madame Bernadette COUILLAUD BIBARD, afin d'assurer la présidence de l'Assemblée,

Après en avoir délibéré, par **14 Voix POUR plus 2 Procuration** (Christophe MERGALET qui a donné procuration à Alain BLANCHARD ; Joëlle ARAGON qui a donné procuration à Marie-Christine SEGUIN), **1 Voix CONTRE** (Jean-Claude MARTIN) et **1 ABSTENTION** (Jocelyn PEREZ) :

1. **APPROUVE** le Compte Administratif 2015 du Budget Annexe Culturel, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits (I)	Recettes ou excédents (I)	Dépenses ou déficits (I)	Recettes ou excédents (I)	Dépenses ou déficits (I)	Recettes ou excédents (I)
COMPTE ADMINISTRATIF ANNEXE CULTUREL						
Résultats reportés				1 953,22€		1 953,22€
Opérations de l'exercice				8 290,64€		8 290,64€
TOTAUX				10 243,86€		10 243,86€
Résultats de clôture				10 243,86€		10 243,86€
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES				10 243,86€		10 243,86€
RESULTATS DEFINITIFS				10 243,86€		10 243,86€

2. **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser, tels que mentionnés dans le Compte Administratif 2015 du Budget Annexe Culturel.

3. **VOTE et ARRETE** les résultats définitifs de l'exercice antérieur, tel que résumés ci-dessus.

4. **PREND ACTE** qu'ont signé, au registre des délibérations, le Compte Administratif 2015 du Budget Annexe Culturel, les membres présents du Conseil Municipal, tels que suivent :

Monsieur Alain GUICHOUX

Madame Marie-Christine SEGUIN, en son nom et en vertu de la procuration reçue de Madame Joëlle ARAGON

Monsieur Emile MEDINA

Madame Mélanie KOVACEVIC

Monsieur Alain BLANCHARD, en son nom et en vertu de la procuration reçue de Monsieur Christophe MERGALET

Madame Bernadette COUILLAUD-BIBARD

Madame Claudie DUSSOUCHAUD

Madame Mireille JUNCK

Monsieur Thierry LARTIGUE

Monsieur Stéphane LE BOT

Monsieur Cédric COUTURIER
 Madame Salima MAHFOUD
 Monsieur Jean-Claude MARTIN
 Madame Corinne FONTANILLE
 Monsieur Jocelyn PEREZ
 Madame Sylvie ITIER

Le Conseil Municipal **APPROUVE** la délibération n°2016-027-7 comme suit :

Pour : 16 (dont 2 procurations) Contre : 1 Absentions : 1

2016-027-8

BUDGET ANNEXE CULTUREL -AFFECTATION DU RESULTAT AU TITRE DE L'EXERCICE 2015

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la présente délibération concerne l'affectation du résultat au titre de l'exercice 2015, en ce qui concerne le Budget Annexe Culturel. Il invite Madame Marie-Christine SEGUIN, Adjointe au Maire, à présenter la délibération et à introduire les débats.

Madame Marie-Christine SEGUIN, Adjointe au Maire, procède à la présentation détaillée de l'arrêt du résultat et de son affectation.

Après que Monsieur le Maire ait constaté qu'aucune remarque complémentaire n'était proposée au débat, La proposition de Monsieur le Maire est mise aux voix.

Le Conseil Municipal.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment en ses articles L.2311-5 et R.2311-II,

Considérant qu'après l'approbation du Compte Administratif du Budget Annexe Culturel relatif à l'exercice 2015, il convient de procéder à l'affectation du résultat au titre de l'exercice 2015, afin de couvrir le besoin de financement de l'exercice en cours,

Après en avoir délibéré, par **15 Voix POUR plus 2 Procuration** (Christophe MERGALET qui a donné procuration à Alain BLANCHARD ; Joëlle ARAGON qui a donné procuration à Marie-Christine SEGUIN), **1 Voix CONTRE** (Jean-Claude MARTIN) et **1 ABSTENTION** (Jocelyn PEREZ) :

- APPROUVE** le résultat du Budget Annexe Culturel pour l'exercice 2015, tel qu'arrêté par le Compte Administratif, et ceci comme suit :

Résultat de la section de fonctionnement à affecter		
Résultat de l'exercice :	excédent :	8 290,64 €
	déficit :	
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA) :	excédent :	1 953,22 €
	déficit :	
Résultat de clôture à affecter : (A1)	excédent :	10 243,86 €
(A2)	déficit :	
Besoin réel de financement de la section d'investissement		
Résultat de la section d'investissement de l'exercice :	excédent :	
	déficit :	
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA) :	excédent :	
	déficit :	
Résultat comptable cumulé :	R 001 :	excédent :
	D 001 :	déficit :
Dépenses d'investissement engagées non mandatées :		
Recettes d'investissement restant à réaliser :		
Solde des restes à réaliser :		
(B) Besoin (-) réel de financement		
Excédent (+) réel de financement		

- AFFECTE** le résultat au Budget Annexe Culturel de l'exercice 2016 comme suit :

Affectation du résultat de la section de fonctionnement	
Résultat excédentaire A1)	
En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R 1068)	
En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R 1068)	

SOUS TOTAL (R 1068)			
En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110 / ligne budgétaire R 002 du budget N+1)			10 243,86 €
TOTAL (A1)			
Résultat déficitaire (A2) en report, en compte débiteur (recette non budgétaire au cpte 119 / déficit reporté à la section de fonctionnement D 002)			
Transcription budgétaire de l'affectation du résultat			
Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
0002 : déficit reporté	R002 : excédent reporté	0001 : solde d'exécution N	R001 : solde d'exécution N
	10 243,86 €		
			R1068 :

Le Conseil Municipal **APPROUVE** la délibération n°2016-027-8 comme suit :

Pour : 17 (dont 2 procurations) Contre : 1 Absentions : 1

2016-028-1

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION BUDGET PRINCIPAL 2015

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la présente délibération concerne l'approbation du compte de gestion 2015 du Budget Principal Il invite Madame Marie Christine SEGUIN, Adjointe au Maire, à présenter la délibération et à introduire les débats. Madame Marie-Christine SEGUIN, Adjointe au Maire, procède à la présentation du compte de gestion 2015.

Après que Monsieur le Maire ait constaté qu'aucune remarque complémentaire n'était proposée au débat, La proposition de Monsieur le Maire est mise aux voix.

Le Conseil Municipal.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'exposé fait relatif à la présentation du compte de gestion 2015,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal d'approuver le Compte de Gestion 2015 du Budget Principal, en s'assurant de sa conformité au compte administratif correspondant,

Après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE** :

1. **APPROUVE** que les résultats définitifs du Compte de Gestion 2015 du Budget Principal sont égaux à ceux du Compte Administratif du Maire.
2. **APPROUVE** le Compte de Gestion 2015 du Budget Principal, étant entendu que :
 - Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2015 est excédentaire de 187 822.32 € compte tenu du report de l'exercice 2014 excédentaire de 222 750.40 €, le résultat de clôture est excédentaire de **410 572.72 €**.
 - Le résultat d'investissement de l'exercice 2015 est excédentaire de 16 741.65 €, le report de l'exercice 2014 est excédentaire de 364.44 €, en conséquence le résultat de clôture est excédentaire de **17 106.09 €**.
 - Le total des deux sections s'élève à **427 678.81 €** en excédent.

Le Conseil Municipal **APPROUVE** la délibération n°2016-028-1 comme suit :

Pour : 19 (dont 2 procurations) Contre : 0 Absentions : 0

2016-028-2

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION BUDGET DES COMMERCES 2015

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la présente délibération concerne l'approbation du compte de gestion 2015 du Budget Annexe des Commerces. Il invite Madame Marie Christine SEGUIN, Adjointe au Maire, à présenter la délibération et à introduire les débats. Madame Marie-Christine SEGUIN, Adjointe au Maire, procède à la présentation du compte de gestion 2015.

Après que Monsieur le Maire ait constaté qu'aucune remarque complémentaire n'était proposée au débat, La proposition de Monsieur le Maire est mise aux voix.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'exposé fait relatif à la présentation du compte de gestion 2015,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal d'approuver le Compte de Gestion 2015 du Budget Annexe des Commerces, en s'assurant de sa conformité au compte administratif correspondant,

Après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE** :

1. **APPROUVE** que les résultats définitifs du Compte de Gestion 2015 du Budget Annexe des Commerces sont égaux à ceux du Compte Administratif du Maire.
2. **APPROUVE** le Compte de Gestion 2015 du Budget Annexe des Commerces, étant entendu que :
 - Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2015 est déficitaire de 7 897.08 € compte tenu du report de l'exercice 2014 excédentaire 20 653.40€, le résultat de clôture est excédentaire de **12 756.32 €**.
 - Le résultat d'investissement de l'exercice 2015 est excédentaire de 25 766.10 €, le report de l'exercice 2014 est déficitaire de 15 318.15 €, en conséquence le résultat de clôture est excédentaire de **10 447.95 €**.
 - Le total des deux sections s'élève à **23 204.27 €** en excédent.

Le Conseil Municipal **APPROUVE** la délibération n°2016-028-2 comme suit :

Pour : 19 (dont 2 procurations) Contre : 0 Absentions : 0

2016-028-3

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION BUDGET DU FORT MEDOC 2015

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la présente délibération concerne l'approbation du compte de gestion 2015 du Budget Annexe du Fort-Médoc. Il invite Madame Marie Christine SEGUIN, Adjointe au Maire, à présenter la délibération et à introduire les débats. Madame Marie-Christine SEGUIN, Adjointe au Maire, procède à la présentation du compte de gestion 2015.

Après que Monsieur le Maire ait constaté qu'aucune remarque complémentaire n'était proposée au débat, La proposition de Monsieur le Maire est mise aux voix.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'exposé fait relatif à la présentation du compte de gestion 2015,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal d'approuver le Compte de Gestion 2015 du Budget Annexe du Fort-Médoc, en s'assurant de sa conformité au compte administratif correspondant,

Après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE** :

1. **APPROUVE** que les résultats définitifs du Compte de Gestion 2015 du Budget Annexe du Fort-Médoc sont égaux à ceux du Compte Administratif du Maire.
2. **APPROUVE** le Compte de Gestion 2015 du Budget Annexe du Fort-Médoc, étant entendu que :
 - Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2015 est excédentaire de 13 346.58 € compte tenu du report de l'exercice 2014 excédentaire 21 788.90 €, le résultat de clôture est excédentaire de **35 135.48 €**.
 - Le résultat d'investissement de l'exercice 2015 est excédentaire de 61 263.44 €, le report de l'exercice 2014 est déficitaire de 14 068.27 €, en conséquence le résultat de clôture est excédentaire de **47 195.17 €**.
 - Le total des deux sections s'élève à **82 330.65 €** en excédent.

Le Conseil Municipal **APPROUVE** la délibération n°2016-028-3 comme suit :

Pour : 19 (dont 2 procurations) Contre : 0 Absentions : 0

2016-028-4

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION BUDGET ANNEXE CULTUREL 2015

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la présente délibération concerne l'approbation du compte de gestion 2015 du Budget Annexe Culturel. Il invite Madame Marie Christine SEGUIN, Adjointe au Maire, à présenter la délibération et à introduire les débats. Madame Marie-Christine SEGUIN, Adjointe au Maire, procède à la présentation du compte de gestion 2015.

Après que Monsieur le Maire ait constaté qu'aucune remarque complémentaire n'était proposée au débat, La proposition de Monsieur le Maire est mise aux voix.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'exposé fait relatif à la présentation du compte de gestion 2015,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal d'approuver le Compte de Gestion 2015 du Budget Annexe Culturel, en s'assurant de sa conformité au compte administratif correspondant,

Après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE** :

1. **APPROUVE** que les résultats définitifs du Compte de Gestion 2015 du Budget Annexe Culturel sont égaux à ceux du Compte Administratif du Maire.
2. **APPROUVE** le Compte de Gestion 2015 du Budget Annexe Culturel, étant entendu que :
 - Les résultats sont les mêmes que le compte administratif.
 - Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2015 est excédentaire de 8 290,64 € compte tenu du report de l'exercice 2014 excédentaire de 1 953,22 €, le résultat de clôture est excédentaire de **10 243,86 €**.
 - Le total de la section s'élève à **10 243,86 €** en excédent.

*Le Conseil Municipal **APPROUVE** la délibération n°2016-028-4 comme suit :*

Pour : 19 (dont 2 procurations) Contre : 0 Absentions : 0

2016-029

SUBVENTION BUDGET ANNEXE DU FORT MEDOC 2016

Monsieur le Maire expose que la présente délibération porte sur la subvention du Budget Annexe du Fort-Médoc 2016, provenant du Budget Principal. Il invite Madame Marie Christine SEGUIN, Adjointe au Maire, à présenter la délibération et à introduire les débats.

Interrogée par Monsieur Jocelyn PEREZ, Madame Marie Christine SEGUIN, Adjointe au Maire, précise que la subvention budgétée l'année passée était de 15 000 EURS, et que son versement dépend des fluctuations des recettes liées à la qualité de la saison touristique.

Après que Monsieur le Maire ait constaté qu'aucune remarque complémentaire n'était proposée au débat, La proposition de Monsieur le Maire est mise aux voix.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que pour faire face aux dépenses courantes et charges d'emprunts, il convient de verser une subvention exceptionnelle de 17000 EURS au Budget Annexe du Fort Médoc,

Après en avoir délibéré, par **15 Voix POUR plus 2 Procurations** (Christophe MERGALET qui a donné procuration à Alain BLANCHARD ; Joëlle ARAGON qui a donné procuration à Marie-Christine SEGUIN), **2 Voix CONTRE** (Jean-Claude MARTIN, Corinne FONTANILLE) :

1. **DECIDE** de verser une subvention exceptionnelle de 17 000 EURS au Budget Annexe du Fort-Médoc, pour faire face aux dépenses courantes et charges d'emprunts.
2. **DECIDE** que cette subvention sera inscrite au Budget Primitif Principal 2016 au compte de dépense 67441.

*Le Conseil Municipal **APPROUVE** la délibération n°2016-029 comme suit :*

Pour : 17 (dont 2 procurations) Contre : 2 Absentions : 0

2016-030
SUBVENTION BUDGET ANNEXE CULTUREL 2016

Monsieur le Maire expose que la présente délibération porte sur la subvention du Budget Annexe Culturel 2016, provenant du Budget Principal. Il invite Madame Marie Christine SEGUIN, Adjointe au Maire, à présenter la délibération et à introduire les débats.

Après que Monsieur le Maire ait constaté qu'aucune remarque complémentaire n'était proposée au débat, La proposition de Monsieur le Maire est mise aux voix.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que pour faire face aux dépenses courantes et charges d'emprunts, il convient de verser une subvention exceptionnelle de 13 100 EURS au Budget Annexe Culturel,

Après en avoir délibéré, par **14 Voix POUR plus 2 Procurations** (Christophe MERGALET qui a donné procuration à Alain BLANCHARD ; Joëlle ARAGON qui a donné procuration à Marie-Christine SEGUIN), **2 Voix CONTRE** (Jean-Claude MARTIN, Corinne FONTANILLE) et **1 ABSTENTION** (Jocelyn PEREZ) :

1. **DECIDE** de verser une subvention exceptionnelle de 13 100 EURS au Budget Annexe Culturel, pour faire face aux dépenses courantes et charges d'emprunts.
2. **DECIDE** que cette subvention sera inscrite au Budget Primitif Principal 2016 au compte de dépense 67441.

*Le Conseil Municipal **APPROUVE** la délibération n°2016-030 comme suit :*

Pour : 16 (dont 2 procurations) Contre : 2 Absentions : 1

2016-031
VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2016

Monsieur le Maire expose que la présente délibération porte sur le vote des taux d'imposition pour l'année 2016. En préambule, Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le contexte de baisse des dotations de fonctionnement, auquel les collectivités font face, y compris la Commune de Cussac-Fort-Médoc, qui perd par rapport à la précédente année, environ 15 000 EURS de DGF.

Il poursuit en précisant à l'assemblée qu'il faut pour autant couvrir les dépenses de fonctionnement et que compte-tenu de ce contexte, et en prenant en compte la stabilité des taux communautaire pour 2016, il préconise et propose une hausse de 1% des taux.

Monsieur Jocelyn PEREZ regrette que ne soit pas fait mention de la hausse de 0.9% décidé par l'Etat. Monsieur le Maire rappelle que l'augmentation annuelle des bases est définie par le Parlement et qu'il s'agit pour le Conseil Municipal de se prononcer sur le vote des taux.

Monsieur Stéphane LE BOT propose que soit ajoutée la mention « négative » à l'évolution de la Dotation Globale de Fonctionnement. Sur demande de Monsieur le Maire, la rédaction de la délibération est modifiée en ce sens.

Monsieur le Maire indique que cette hausse produit 8 000 EURS supplémentaire, ce qui ne compense qu'en partie la baisse de 15 000 EURS de la DGF. Monsieur Jean-Claude MARTIN considère que la hausse n'est pas opportune, le niveau des taux étant à un niveau bien trop élevée, et qu'il faut avoir une stratégie d'investissement plus raisonnable.

Monsieur le Maire fait part à Monsieur Jean-Claude MARTIN de son étonnement de le voir prôner la stabilité fiscale pour la commune et d'avoir voté en Conseil Communautaire une augmentation plus significative des taux en 2015. Monsieur Jean-Claude MARTIN indique que c'est n'est pas le même niveau de pression fiscale pour la population.

Madame Marie Christine SEGUIN intervient pour préciser que son imposition a pourtant augmenté de 14 EURS, suite au vote 2015 par la CDC d'une augmentation des taux, tandis qu'elle estime que son imposition augmentera de 9 EURS, par le vote de la présente délibération.

Monsieur le Maire fait observer que si Monsieur Jean-Claude MARTIN semble aujourd'hui prôner la stabilité fiscale, il a pourtant, lorsqu'il était Maire, régulièrement augmenté les impôts.

Monsieur le BOT intervient pour préciser que le débat doit être recentré sur la baisse des dotations, qui contraignent à procéder à une révision à la hausse des taux. Monsieur Jean-Claude MARTIN demande à ce que les investissements soient ralentis, considérant que la baisse des dotations est connue et qu'il appartient aux communes d'anticiper. Monsieur Alain GUICHOUX ajoute que certaines communes procèdent actuellement à des augmentations supérieures, de l'ordre de 2 à 3%.

Monsieur Jocelyn PEREZ interroge l'Assemblée sur la possibilité d'une autre stratégie de priorisation, qui aurait pu permettre de trouver les marges de manœuvre de 8 000 EUROS. Monsieur le Maire rappelle que la stratégie d'optimisation pour financer l'investissement est la recherche systématique de subventions, comme dans le cas de la salle polyvalente, où l'ensemble des subventions sollicitées-atteint 80% du coût du projet, même si à ce jour l'octroi de certaines n'est pas confirmé.. Il ajoute que dans ce projet, il faut avoir une vision plus large d'un point de vue budgétaire, car les travaux de mise aux normes ont vocation à produire des économies de fonctionnement, notamment en matière énergétique, et à répondre à des obligations légales, comme en matière d'accessibilité.

Après que Monsieur le Maire ait constaté qu'aucune remarque particulière n'était proposée au débat, La proposition de Monsieur le Maire est mise aux voix.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de procéder au vote annuel des taux d'imposition,

Considérant que plusieurs éléments de contexte contribuent à la définition du niveau des taux d'imposition 2016, notamment la situation financière de la commune, la révision annuelle des bases d'imposition dans la loi de finances 2016, l'évolution des taux d'imposition décidée par la Communauté de Communes Médoc-Estuaire et de l'évolution négative de la Dotation Globale de Fonctionnement,

Considérant qu'après examen de ces paramètres,

Après en avoir délibéré, par **13 Voix POUR plus 1 Procuration** (Joëlle ARAGON qui a donné procuration à Marie-Christine SEGUIN), **3 Voix CONTRE** (Jean-Claude MARTIN, Corinne FONTANILLE, Jocelyn PEREZ) et **1 ABSTENTION** (Sylvie ITIER) **plus 1 Procuration** (Christophe MERGALET qui a donné procuration à Alain BLANCHARD) :

- DECIDE** d'augmenter de 1% le taux des taxes 2016, qui s'établissent désormais comme suit :

<i>Taxe d'habitation</i>	22,61%
<i>Taxe foncière</i>	23,28%
<i>Taxe sur le foncier non bâti</i>	52,37%

- PRECISE** qu'en application des taux susmentionnés et en tenant compte de la révision annuelle des bases d'imposition dans la loi de finances 2016, de l'augmentation du nombre d'assujettis et des révisions opérées par la CCID, le produit attendu est le suivant :

<i>Taxe d'habitation</i>	408 337,00 €
<i>Taxe foncière</i>	302 174,00 €
<i>Taxe sur le foncier non bâti</i>	119 299,00 €
<i>Produit des 3 taxes 2016</i>	829 810,00 €

- PRESCRIT** que l'état de notification des bases d'imposition pour 2016 (imprimé 1259), dûment complété, soit transmis à la Sous-Préfecture, ainsi qu'au Trésor Public.

Le Conseil Municipal **APPROUVE** la délibération n°2016-031 comme suit :

Pour : 14 (dont 1 procuration) Contre : 3 Absentions : 2 (dont 1 procuration)

2016-032-1

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2016

Monsieur le Maire expose que la présente délibération porte sur le vote du Budget Primitif Principal 2016 Il invite Madame Marie Christine SEGUIN, Adjointe au Maire, à présenter la délibération et à introduire les débats.

Monsieur Jean-Claude MARTIN propose une revalorisation de la subvention accordée à l'association l'Alerte Cussacaise et rappelle qu'à son époque cette subvention était de 15000 francs. Monsieur Emile MEDINA explique que la demande formulée par l'association a été satisfaite, à savoir une attribution de 2000 EUROS, ce qui est sensiblement du même niveau alors qu'il n'y a plus de sections adultes. Madame Salima MAHFOUD ajoute que cela en fait une des associations les mieux subventionnées par la collectivité. Monsieur Alain BLANCHARD indique pour sa part que l'accompagnement de cette association est d'ailleurs renforcé par l'appui technique de la commune, en matière de tonte, de ménage et de traçage. Monsieur le Maire conclut qu'il serait paradoxal de vouloir augmenter les dépenses, tout en refusant d'accroître les recettes.

Monsieur le Maire annonce que le vote des Budgets Primitifs se fera formellement chapitre par chapitre.
Madame Marie Christine SEGUIN, Adjointe au Maire, donne lecture détaillée du projet de budget primitif.

Après que Monsieur le Maire ait constaté qu'aucune remarque particulière n'était proposée au débat,
La proposition de Monsieur le Maire est mise aux voix, chapitre par chapitre,

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment en ses articles L. 2311-1, L. 2312-1 et L. 2312-2,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au Budget Principal,

Considérant que le projet de Budget Primitif Principal a fait l'objet d'une présentation préalable en commission finances, en séance du 6 avril 2016,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de procéder au vote du Budget Primitif, après lecture détaillée et qu'il ait été constaté que le Budget Primitif Principal 2016 s'équilibre, en recettes et en dépenses, et ceci en section d'investissement comme en section de fonctionnement :

BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2016	Section Fonctionnement	Section Investissement
Compte recettes	1 835 826,50€	1 347 031,05€
Compte dépenses	1 835 826,50€	1 347 031,05€

Entendu la lecture détaillée du projet du Budget Primitif Principal pour l'exercice 2016, chapitre par chapitre, et pour la section d'investissement d'une lecture complémentaire par opérations,
Après en avoir délibéré :

1. **APPROUVE** le Budget Primitif Principal 2016, selon le vote détaillé retranscrit ci-dessous :

Section de Fonctionnement-Compte Dépenses

CHAP	LIBELLE	VOTE POUR	VOTE CONTRE	ABSTENTION	RESULTAT du VOTE
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	14 plus 2 Procurations	2 (Jean-Claude MARTIN, Corinne FONTANILLE)	1 (Jocelyn PEREZ)	ADOPTE
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	14 plus 2 Procurations	2 (Jean-Claude MARTIN, Corinne FONTANILLE)	1 (Jocelyn PEREZ)	ADOPTE
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	14 plus 2 Procurations	2 (Jean-Claude MARTIN, Corinne FONTANILLE)	1 (Jocelyn PEREZ)	ADOPTE
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	14 plus 2 Procurations	2 (Jean-Claude MARTIN, Corinne FONTANILLE)	1 (Jocelyn PEREZ)	ADOPTE
66	CHARGES FINANCIERES	14 plus 2 Procurations	2 (Jean-Claude MARTIN, Corinne FONTANILLE)	1 (Jocelyn PEREZ)	ADOPTE
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	14 plus 2 Procurations	2 (Jean-Claude MARTIN, Corinne FONTANILLE)	1 (Jocelyn PEREZ)	ADOPTE
023	VIREMENT A LA SECTION d'INVESTISSEMENT	14 plus 2 Procurations	2 (Jean-Claude MARTIN, Corinne FONTANILLE)	1 (Jocelyn PEREZ)	ADOPTE
042	OPERATION d'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	14 plus 2 Procurations	2 (Jean-Claude MARTIN, Corinne FONTANILLE)	1 (Jocelyn PEREZ)	ADOPTE

Section de Fonctionnement-Compte Recettes

CHAP	LIBELLE	VOTE POUR	VOTE CONTRE	ABSTENTION	RESULTAT du VOTE
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	14 plus 2 Procurations	2 (Jean-Claude MARTIN, Corinne FONTANILLE)	1 (Jocelyn PEREZ)	ADOPTE
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE et VENTES	14 plus 2 Procurations	2 (Jean-Claude MARTIN, Corinne FONTANILLE)	1 (Jocelyn PEREZ)	ADOPTE
73	IMPÔTS ET TAXES	14 plus 2 Procurations	3 (Jean-Claude MARTIN, Corinne FONTANILLE, Jocelyn PEREZ)	0	ADOPTE
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	14 plus 2 Procurations	2 (Jean-Claude MARTIN, Corinne FONTANILLE)	1 (Jocelyn PEREZ)	ADOPTE
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	14 plus 2 Procurations	2 (Jean-Claude MARTIN, Corinne FONTANILLE)	1 (Jocelyn PEREZ)	ADOPTE
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	14 plus 2 Procurations	2 (Jean-Claude MARTIN, Corinne FONTANILLE)	1 (Jocelyn PEREZ)	ADOPTE

Section D'investissement-Compte Dépenses:

CHAP	LIBELLE	VOTE POUR	VOTE CONTRE	ABSTENTION	RESULTAT du VOTE
OP 10002	ELABORATION PLU	14 plus 2 Procurations	2 (Jean-Claude MARTIN, Corinne FONTANILLE)	1 (Jocelyn PEREZ)	ADOPTE

DP 10003	ACQUISITION MOBILIER MATERIEL	14 plus 2 Procurations	2 (Jean-Claude MARTIN, Corinne FONTANILLE)	1 (Jocelyn PEREZ)	ADOPTÉ
DP 10004	BATIMENTS COMMUNAUX	14 plus 2 Procurations	2 (Jean-Claude MARTIN, Corinne FONTANILLE)	1 (Jocelyn PEREZ)	ADOPTÉ
DP 10005	EQUIPEMENTS SPORTIFS	14 plus 2 Procurations	2 (Jean-Claude MARTIN, Corinne FONTANILLE)	1 (Jocelyn PEREZ)	ADOPTÉ
DP 10014	VOIRIE	14 plus 2 Procurations	2 (Jean-Claude MARTIN, Corinne FONTANILLE)	1 (Jocelyn PEREZ)	ADOPTÉ
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	14 plus 2 Procurations	2 (Jean-Claude MARTIN, Corinne FONTANILLE)	1 (Jocelyn PEREZ)	ADOPTÉ
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	14 plus 2 Procurations	2 (Jean-Claude MARTIN, Corinne FONTANILLE)	1 (Jocelyn PEREZ)	ADOPTÉ

Section d'Investissement-Compte Recettes

CHAP	LIBELLE	VOTE POUR	VOTE CONTRE	ABSTENTION	RESULTAT du VOTE
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	14 plus 2 Procurations	2 (Jean-Claude MARTIN, Corinne FONTANILLE)	1 (Jocelyn PEREZ)	ADOPTÉ
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	14 plus 2 Procurations	2 (Jean-Claude MARTIN, Corinne FONTANILLE)	1 (Jocelyn PEREZ)	ADOPTÉ
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	14 plus 2 Procurations	2 (Jean-Claude MARTIN, Corinne FONTANILLE)	1 (Jocelyn PEREZ)	ADOPTÉ
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	14 plus 2 Procurations	2 (Jean-Claude MARTIN, Corinne FONTANILLE)	1 (Jocelyn PEREZ)	ADOPTÉ
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS	14 plus 2 Procurations	2 (Jean-Claude MARTIN, Corinne FONTANILLE)	1 (Jocelyn PEREZ)	ADOPTÉ
21	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	14 plus 2 Procurations	2 (Jean-Claude MARTIN, Corinne FONTANILLE)	1 (Jocelyn PEREZ)	ADOPTÉ

2. **PREND ACTE** qu'ont signé, au registre des délibérations, le Budget Primitif Principal 2016, les membres présents du Conseil Municipal, tels que suivent :

Monsieur Dominique FEDIEU ; Monsieur Alain GUICHOUX ; Madame Marie-Christine SEGUIN, en son nom et en vertu de la procuration reçue de Madame Joëlle ARAGON ; Monsieur Emile MEDINA ; Madame Mélanie KOVACEVIC ; Monsieur Alain BLANCHARD, en son nom et en vertu de la procuration reçue de Monsieur Christophe MERGALET ; Madame Bernadette COUILLAUD-BIBARD ; Madame Claudie DUSSOUCHAUD ; Madame Mireille JUNCK ; Monsieur Thierry LARTIGUE ; Monsieur Stéphane LE BOT ; Monsieur Cédric COUTURIER ; Madame Salima MAHFOUD ; Monsieur Jean-Claude MARTIN ; Madame Corinne FONTANILLE ; Monsieur Jocelyn PEREZ ; Madame Sylvie ITIER.

*Le Conseil Municipal **APPROUVE** la délibération n°2016-032-1, selon le vote détaillé retranscrit ci-dessus.*

2016-032-2

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE DES COMMERCEs 2016

Monsieur le Maire expose que la présente délibération porte sur le vote du Budget Primitif Annexe des CommerceS 2016 Il invite Madame Marie Christine SEGUIN, Adjointe au Maire, à présenter la délibération et à introduire les débats.

Madame Marie Christine SEGUIN, Adjointe au Maire, donne lecture détaillée du projet de budget primitif.

Après que Monsieur le Maire ait constaté qu'aucune remarque particulière n'était proposée au débat,

La proposition de Monsieur le Maire est mise aux voix, chapitre par chapitre,

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment en ses articles L. 2311-1, L. 2312-1 et L. 2312-2,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable au Budget Primitif Annexe des CommerceS,

Considérant que le projet de Budget Primitif Annexe des CommerceS a fait l'objet d'une présentation préalable en commission finances, en séance du 16 mars 2016,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de procéder au vote du Budget Primitif, après lecture détaillée et qu'il ait été constaté que le Budget Primitif Annexe des CommerceS 2016 s'équilibre, en recettes et en dépenses, et ceci en section d'investissement comme en section de fonctionnement :

BUDGET PRIMITIF ANNEXE DES COMMERCEs 2016	Section Fonctionnement	Section Investissement
Compte recettes	61 596,72	181 540,89
Compte dépenses	61 596,72	181 540,89

Entendu la lecture détaillée du projet du Budget Primitif Annexe des CommerceS pour l'exercice 2016, chapitre par chapitre, et pour la section d'investissement d'une lecture complémentaire par opérations,

Après en avoir délibéré :

1. **APPROUVE** le Budget Primitif Annexe des CommerceS 2016, selon le vote détaillé retranscrit ci-dessous :

Section de Fonctionnement-Compte Dépenses

CHAP	LIBELLE	VOTE POUR	VOTE CONTRE	ABSTENTION	RESULTAT du VOTE
D11	CHARGES A CARACTERE GENERAL	14 plus 2 Procurations	2 (Jean-Claude MARTIN, Corinne FONTANILLE)	1 (Jocelyn PEREZ)	ADOPTÉ

65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	14 plus 2 Procurations	2 (Jean-Claude MARTIN, Corinne FONTANILLE)	1 (Jocelyn PEREZ)	ADOpte
66	CHARGES FINANCIERES	14 plus 2 Procurations	2 (Jean-Claude MARTIN, Corinne FONTANILLE)	1 (Jocelyn PEREZ)	ADOpte
042	OPERATION d'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	14 plus 2 Procurations	2 (Jean-Claude MARTIN, Corinne FONTANILLE)	1 (Jocelyn PEREZ)	ADOpte
043	OPERATION d'ORDRE INTERIEUR DE LA SECTION	14 plus 2 Procurations	2 (Jean-Claude MARTIN, Corinne FONTANILLE)	1 (Jocelyn PEREZ)	ADOpte

Section de Fonctionnement-Compte Recettes

CHAP	LIBELLE	VOTE POUR	VOTE CONTRE	ABSTENTION	RESULTAT du VOTE
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	14 plus 2 Procurations	2 (Jean-Claude MARTIN, Corinne FONTANILLE)	1 (Jocelyn PEREZ)	ADOpte
042	OPERATION d'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	14 plus 2 Procurations	2 (Jean-Claude MARTIN, Corinne FONTANILLE)	1 (Jocelyn PEREZ)	ADOpte

Section D'investissement-Compte Dépenses:

CHAP	LIBELLE	VOTE POUR	VOTE CONTRE	ABSTENTION	RESULTAT du VOTE
OP 00101	QUARTIER MONEINS	14 plus 2 Procurations	2 (Jean-Claude MARTIN, Corinne FONTANILLE)	1 (Jocelyn PEREZ)	ADOpte
OP 00102	MAISON DE SANTE	13 plus 2 Procurations	2 (Jean-Claude MARTIN, Corinne FONTANILLE)	2 (Jocelyn PEREZ, Sylvie ITIER)	ADOpte
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	14 plus 2 Procurations	2 (Jean-Claude MARTIN, Corinne FONTANILLE)	1 (Jocelyn PEREZ)	ADOpte
040	OPERATION d'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	13 plus 2 Procurations	2 (Jean-Claude MARTIN, Corinne FONTANILLE)	2 (Jocelyn PEREZ, Sylvie ITIER)	ADOpte

Section d'Investissement-Compte Recettes

CHAP	LIBELLE	VOTE POUR	VOTE CONTRE	ABSTENTION	RESULTAT du VOTE
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	13 plus 2 Procurations	2 (Jean-Claude MARTIN, Corinne FONTANILLE)	2 (Jocelyn PEREZ, Sylvie ITIER)	ADOpte
040	OPERATION d'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	13 plus 2 Procurations	2 (Jean-Claude MARTIN, Corinne FONTANILLE)	2 (Jocelyn PEREZ, Sylvie ITIER)	ADOpte

2. **PREND ACTE** qu'ont signé, au registre des délibérations, le Budget Primitif Annexe des Commerces 2016, les membres présents du Conseil Municipal, tels que suivent :

Monsieur Dominique FEDIEU ; Monsieur Alain GUICHOUX ; Madame Marie-Christine SEGUIN, en son nom et en vertu de la procuration reçue de Madame Joëlle ARAGON ; Monsieur Emile MEDINA ; Madame Mélanie KOVACEVIC ; Monsieur Alain BLANCHARD, en son nom et en vertu de la procuration reçue de Monsieur Christophe MERGALET ; Madame Bernadette COUILLAUD-BIBARD ; Madame Claudie DUSSOUCHAUD ; Madame Mireille JUNCK ; Monsieur Thierry LARTIGUE ; Monsieur Stéphane LE BOT ; Monsieur Cédric COUTURIER ; Madame Salima MAHFUDU ; Monsieur Jean-Claude MARTIN ; Madame Corinne FONTANILLE ; Monsieur Jocelyn PEREZ ; Madame Sylvie ITIER.

Le Conseil Municipal **APPROUVE** la délibération n°2016-032-2, selon le vote détaillé retranscrit ci-dessus.

2016-032-3

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE DU FORT MEDOC 2016

Monsieur le Maire expose que la présente délibération porte sur le vote du Budget Primitif Annexe du Fort Médoc 2016 Il invite Madame Marie Christine SEGUIN, Adjointe au Maire, à présenter la délibération et à introduire les débats.

Madame Marie Christine SEGUIN, Adjointe au Maire, donne lecture détaillée du projet de budget primitif.

A la demande de Monsieur Jocelyn PEREZ, Monsieur le Maire précise la structuration des charges de personnel attribuées au Fort-Médoc, incluant la rémunération des agents d'accueil ainsi qu'une partie de la rémunération du poste de chargé de développement local.

Après que Monsieur le Maire ait constaté qu'aucune remarque particulière n'était proposée au débat,

La proposition de Monsieur le Maire est mise aux voix, chapitre par chapitre,

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment en ses articles L. 2311-1, L. 2312-1 et L. 2312-2,

Vu L'instruction budgétaire et comptable M4 applicable au Budget Primitif Annexe du Fort-Médoc,

Considérant que le projet de Budget Primitif Annexe du Fort-Médoc a fait l'objet d'une présentation préalable en commission finances, en séance du 16 mars 2016,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de procéder au vote du Budget Primitif, après lecture détaillée et qu'il ait été constaté que le Budget Primitif Annexe du Fort-Médoc 2016 s'équilibre, en recettes et en dépenses, et ceci en section d'investissement comme en section de fonctionnement :

BUDGET PRIMITIF ANNEXE DU FORT-MEDOC 2016	Section Fonctionnement	Section Investissement
Compte recettes	109 037,60	411 446,07
Compte dépenses	109 037,60	411 446,07

Entendu la lecture détaillée du projet du Budget Primitif Annexe du Fort-Médoc pour l'exercice 2016, chapitre par chapitre, et pour la section d'investissement d'une lecture complémentaire par opérations,

Après en avoir délibéré, par **13 Voix POUR plus 2 Procurations** (Joëlle ARAGON qui a donné procuration à Marie-Christine SEGUIN ; Christophe MERGALET qui a donné procuration à Alain BLANCHARD), **2 Voix CONTRE** (Jean-Claude MARTIN, Corinne FONTANILLE) et **2 ABSTENTIONS** (Sylvie ITIER, Jocelyn PEREZ):

1. **APPROUVE** le Budget Primitif Annexe du Fort-Médoc 2016, selon le vote détaillé retranscrit ci-dessus, do

Section de Fonctionnement-Compte Dépenses

CHAP	LIBELLE	VOTE POUR	VOTE CONTRE	ABSTENTION	RESULTAT du VOTE
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	13 plus 2 Procurations	2 (Jean-Claude MARTIN, Corinne FONTANILLE)	2 (Jocelyn PEREZ, Sylvie ITIER)	ADOpte
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	13 plus 2 Procurations	2 (Jean-Claude MARTIN, Corinne FONTANILLE)	2 (Jocelyn PEREZ, Sylvie ITIER)	ADOpte
66	CHARGES FINANCIERES	13 plus 2 Procurations	2 (Jean-Claude MARTIN, Corinne FONTANILLE)	2 (Jocelyn PEREZ, Sylvie ITIER)	ADOpte
023	VIREMENT DE LA SECTION d'INVESTISSEMENT	13 plus 2 Procurations	2 (Jean-Claude MARTIN, Corinne FONTANILLE)	2 (Jocelyn PEREZ, Sylvie ITIER)	ADOpte
042	OPERATION d'ORDRE de TRANSFERT entre SECTIONS	13 plus 2 Procurations	2 (Jean-Claude MARTIN, Corinne FONTANILLE)	2 (Jocelyn PEREZ, Sylvie ITIER)	ADOpte

Section de Fonctionnement-Compte Recettes

CHAP	LIBELLE	VOTE POUR	VOTE CONTRE	ABSTENTION	RESULTAT du VOTE
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE et VENTES	13 plus 2 Procurations	2 (Jean-Claude MARTIN, Corinne FONTANILLE)	2 (Jocelyn PEREZ, Sylvie ITIER)	ADOpte
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	13 plus 2 Procurations	2 (Jean-Claude MARTIN, Corinne FONTANILLE)	2 (Jocelyn PEREZ, Sylvie ITIER)	ADOpte
042	OPERATION d'ORDRE de TRANSFERT entre SECTIONS	13 plus 2 Procurations	2 (Jean-Claude MARTIN, Corinne FONTANILLE)	2 (Jocelyn PEREZ, Sylvie ITIER)	ADOpte

Section D'investissement-Compte Dépenses:

CHAP	LIBELLE	VOTE POUR	VOTE CONTRE	ABSTENTION	RESULTAT du VOTE
OP 10007	CORPS DE GARDE ET PORTE	13 plus 2 Procurations	2 (Jean-Claude MARTIN, Corinne FONTANILLE)	2 (Jocelyn PEREZ, Sylvie ITIER)	ADOpte
OP 10008	CONSOLIDATION DES VESTIGES	13 plus 2 Procurations	2 (Jean-Claude MARTIN, Corinne FONTANILLE)	2 (Jocelyn PEREZ, Sylvie ITIER)	ADOpte
OP 100013	SIGNALETIQUE	13 plus 2 Procurations	2 (Jean-Claude MARTIN, Corinne FONTANILLE)	2 (Jocelyn PEREZ, Sylvie ITIER)	ADOpte
OP 10010	ELABORATION DE LA ZPPAUP	13 plus 2 Procurations	2 (Jean-Claude MARTIN, Corinne FONTANILLE)	2 (Jocelyn PEREZ, Sylvie ITIER)	ADOpte
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	13 plus 2 Procurations	2 (Jean-Claude MARTIN, Corinne FONTANILLE)	2 (Jocelyn PEREZ, Sylvie ITIER)	ADOpte
040	OPERATION d'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	13 plus 2 Procurations	2 (Jean-Claude MARTIN, Corinne FONTANILLE)	2 (Jocelyn PEREZ, Sylvie ITIER)	ADOpte

Section d'Investissement-Compte Recettes

CHAP	LIBELLE	VOTE POUR	VOTE CONTRE	ABSTENTION	RESULTAT du VOTE
13	SUBVENTIONS INVESTISSEMENT	13 plus 2 Procurations	2 (Jean-Claude MARTIN, Corinne FONTANILLE)	2 (Jocelyn PEREZ, Sylvie ITIER)	ADOpte
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	13 plus 2 Procurations	2 (Jean-Claude MARTIN, Corinne FONTANILLE)	2 (Jocelyn PEREZ, Sylvie ITIER)	ADOpte
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	13 plus 2 Procurations	2 (Jean-Claude MARTIN, Corinne FONTANILLE)	2 (Jocelyn PEREZ, Sylvie ITIER)	ADOpte
021	VIREMENT DE LA SECTION d'EXPLOITATION	13 plus 2 Procurations	2 (Jean-Claude MARTIN, Corinne FONTANILLE)	2 (Jocelyn PEREZ, Sylvie ITIER)	ADOpte
040	OPERATION d'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	13 plus 2 Procurations	2 (Jean-Claude MARTIN, Corinne FONTANILLE)	2 (Jocelyn PEREZ, Sylvie ITIER)	ADOpte

2. **PREND ACTE** qu'ont signé, au registre des délibérations, le Budget Primitif Annexe du Fort-Médoc 2016, les membres présents du Conseil Municipal, tels que suivent :

Monsieur Dominique FEDIEU ; Monsieur Alain GUICHOUX ; Madame Marie-Christine SEGUIN, en son nom et en vertu de la procuration reçue de Madame Joëlle ARAGON ; Monsieur Emile MEDINA ; Madame Mélanie KOVACEVIC ; Monsieur Alain BLANCHARD, en son nom et en vertu de la procuration reçue de Monsieur Christophe MERGALET ; Madame Bernadette COUILLAUD-BIBARD ; Madame Claudie DUSSOUCHAUD ; Madame Mireille JUNCK ; Monsieur Thierry LARTIGUE ; Monsieur Stéphane LE BOT ; Monsieur Cédric COUTURIER ; Madame Salima MAHFOUD ; Monsieur Jean-Claude MARTIN ; Madame Corinne FONTANILLE ; Monsieur Jocelyn PEREZ ; Madame Sylvie ITIER.

Le Conseil Municipal **APPROUVE** la délibération n°2016-032-3 comme suit :

Pour : 15 (dont 2 procurations) Contre : 2 Absentions : 2

2016-032-4

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE CULTUREL 2016

Monsieur le Maire expose que la présente délibération porte sur le vote du Budget Primitif Annexe Culturel 2016 Il invite Madame Marie Christine SEGUIN, Adjointe au Maire, à présenter la délibération et à introduire les débats.

Madame Marie Christine SEGUIN, Adjointe au Maire, donne lecture détaillée du projet de budget primitif.

Après que Monsieur le Maire ait constaté qu'aucune remarque particulière n'était proposée au débat,
La proposition de Monsieur le Maire est mise aux voix, chapitre par chapitre,

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment en ses articles L. 2311-1, L. 2312-1 et L. 2312-2,
Vu L'instruction budgétaire et comptable M4 applicable au Budget Primitif Annexe Culturel,

Considérant que le projet de Budget Primitif Annexe Culturel a fait l'objet d'une présentation préalable en commission finances, en séance du 16 mars 2016,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de procéder au vote du Budget Primitif, après lecture détaillée et qu'il ait été constaté que le Budget Primitif Annexe Culturel 2016 s'équilibre, en recettes et en dépenses, et ceci en section d'investissement comme en section de fonctionnement :

BUDGET PRIMITIF ANNEXE CULTUREL 2016	Section Fonctionnement	Section Investissement
Compte recettes	23 343,26	0
Compte dépenses	23 343,26	0

Entendu la lecture détaillée du projet du Budget Primitif Annexe Culturel pour l'exercice 2016, chapitre par chapitre, et pour la section d'investissement d'une lecture complémentaire par opérations,

Après en avoir délibéré, par **13 Voix POUR plus 2 Procurations** (Joëlle ARAGON qui a donné procuration à Marie-Christine SEGUIN ; Christophe MERGALET qui a donné procuration à Alain BLANCHARD), **2 Voix CONTRE** (Jean-Claude MARTIN, Corinne FONTANILLE) et **2 ABSTENTIONS** (Sylvie ITIER, Jocelyn PEREZ):

1. **APPROUVE** le Budget Primitif Annexe Culturel 2016, selon le vote détaillé retranscrit ci-dessous :

Section de Fonctionnement-Compte Dépenses

CHAP	LIBELLE	VOTE POUR	VOTE CONTRE	ABSTENTION	RESULTAT du VOTE
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	13 plus 2 Procurations	2 (Jean-Claude MARTIN, Corinne FONTANILLE)	2 (Jocelyn PEREZ, Sylvie ITIER)	ADOPTE

Section de Fonctionnement-Compte Recettes

CHAP	LIBELLE	VOTE POUR	VOTE CONTRE	ABSTENTION	RESULTAT du VOTE
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	13 plus 2 Procurations	2 (Jean-Claude MARTIN, Corinne FONTANILLE)	2 (Jocelyn PEREZ, Sylvie ITIER)	ADOPTE

2. **PREND ACTE** qu'ont signé, au registre des délibérations, le Budget Primitif Annexe Culturel 2016, les membres présents du Conseil Municipal, tels que suivent :

Monsieur Dominique FEDIEU ; Monsieur Alain GUICHOUX ; Madame Marie-Christine SEGUIN, en son nom et en vertu de la procuration reçue de Madame Joëlle ARAGON ; Monsieur Emile MEDINA ; Madame Mélanie KOVACEVIC ; Monsieur Alain BLANCHARD, en son nom et en vertu de la procuration reçue de Monsieur Christophe MERGALET ; Madame Bernadette COUILLAUD-BIBARD ; Madame Claudie DUSSOCHAUD ; Madame Mireille JUNCK ; Monsieur Thierry LARTIGUE ; Monsieur Stéphane LE BOT ; Monsieur Cédric COUTURIER ; Madame Salima MAHFOUD ; Monsieur Jean-Claude MARTIN ; Madame Corinne FONTANILLE ; Monsieur Jocelyn PEREZ ; Madame Sylvie ITIER.

Le Conseil Municipal **APPROUVE** la délibération n°2016-032-4 comme suit :

Pour : 15 (dont 2 procurations) Contre : 2 Absentions : 2

2016-032-5

PRESENTATION AGREGEE DES BUDGETS PRIMITIFS 2016

Monsieur le Maire expose que la présente délibération porte sur la présentation agrégée des Budgets Primitifs 2016. Il invite Madame Marie Christine SEGUIN, Adjointe au Maire, à présenter la délibération et à introduire les débats.

Après que Monsieur le Maire ait constaté qu'aucune remarque particulière n'était proposée au débat,

La proposition de Monsieur le Maire est mise aux voix,

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2016-032-1 du 13 avril 2016, portant approbation du Budget Primitif Principal 2016,

Vu la délibération n°2016-032-2 du 13 avril 2016, portant approbation du Budget Primitif Annexe des Commerces 2016,

Vu la délibération n°2016-032-3 du 13 avril 2016, portant approbation du Budget Primitif Annexe du Fort-Médoc 2016,

Vu la délibération n°2016-032-4 du 13 avril 2016, portant approbation du Budget Annexe Culturel 2016,

Après en avoir délibéré, par **13 Voix POUR plus 2 Procurations** (Joëlle ARAGON qui a donné procuration à Marie-Christine SEGUIN ; Christophe MERGALET qui a donné procuration à Alain BLANCHARD), **2 Voix CONTRE** (Jean-Claude MARTIN, Corinne FONTANILLE) et **2 ABSTENTIONS** (Sylvie ITIER, Jocelyn PEREZ):

- I. **PREND ACTE** qu'à la suite de l'approbation de l'ensemble des Budgets Primitifs 2016, la présentation agrégée du Budget Principal et des Budgets Annexes (Budget Annexe des Commerces, Budget Annexe du Fort-Médoc, Budget Annexe Culturel) produit les totaux suivants :

PRESENTATION AGREGEE 2016 BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES (BUDGET ANNEXE DES COMMERCES, BUDGET ANNEXE DU FORT-MEDOC, BUDGET ANNEXE CULTUREL)	Cumul Sections Fonctionnement	Cumul Sections Investissement
Total compte recettes	2 029 804,08€	1 940 018,01€
Total compte dépenses	2 029 804,08€	1 940 018,01€

Le Conseil Municipal **APPROUVE** la délibération n°2016-032-5 comme suit :

Pour : 15 (dont 2 procurations) Contre : 2 Absentions : 2

2016-033

AUTORISATION DE REGLEMENT DE SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT AU SDEEG

Monsieur le Maire expose que la présente délibération porte sur le règlement de subventions d'équipement au SDEEG. Il invite Madame Marie Christine SEGUIN, Adjointe au Maire, à présenter la délibération et à introduire les débats.

Madame Marie Christine SEGUIN, Adjointe au Maire, rappelle à l'assemblée délibérante qu'il s'agit de régularisation comptable de dépenses engagées en 2015.

Après que Monsieur le Maire ait constaté qu'aucune remarque particulière n'était proposée au débat, La proposition de Monsieur le Maire est mise aux voix, chapitre par chapitre,

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde (SDEEG) a fait réaliser au bénéfice de la commune des travaux dénommés :

- Eclairage public 2015 – Chemin des Vignes
- Eclairage public 2015 – Extension Rue du Vigneau et Chemin de la Rue

Considérant que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Principal et qu'il convient de délibérer pour permettre le mandatement des subventions d'équipement, correspondant aux titres de recette émis par le SDEEG,

Après en avoir délibéré, par **15 Voix POUR plus 2 Procurations** (Joëlle ARAGON qui a donné procuration à Marie-Christine SEGUIN ; Christophe MERGALET qui a donné procuration à Alain BLANCHARD) et **2 ABSTENTIONS** (Corinne FONTANILLE, Jocelyn PEREZ) :

- I. **AUTORISE** Monsieur le Maire à mandater les subventions d'équipement correspondant aux opérations susmentionnées, à savoir :

Article 2041581 - OP 10003	Eclairage public 2015 – Chemin des Vignes	390 EUROS
Article 615232	Eclairage public 2015 – Chemin des Vignes	28 EUROS
Article 2041581 - OP 10003	Eclairage public 2015 – Extension Rue du Vigneau et Chemin de la Rue	674 EUROS
Article 615232	Eclairage public 2015 – Extension Rue du Vigneau et Chemin de la Rue	47 EUROS

2. **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et signer toutes les pièces nécessaires à cet effet.

Le Conseil Municipal **APPROUVE** la délibération n°2016-033 comme suit :

Pour : 17 (dont 2 procurations) Contre : 0 Absentions : 2

2016-034

BUDGET PRINCIPAL-REALISATION D'UN EMPRUNT

Monsieur le Maire expose que la présente délibération porte sur la réalisation d'un emprunt au Budget Principal 2016. Il invite Madame Marie Christine SEGUIN, Adjointe au Maire, à présenter la délibération et à introduire les débats.

Monsieur Jocelyn PEREZ indique que l'acquisition des nouveaux ateliers et entrepôts techniques, et donc l'emprunt que cette opération génère, tombent au mauvais moment.

Après que Monsieur le Maire ait constaté qu'aucune remarque particulière n'était proposée au débat, La proposition de Monsieur le Maire est mise aux voix, chapitre par chapitre,

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Délibération du Conseil Municipal n°2014-032 en date du 9 avril 2014, déléguant au Maire le pouvoir de procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le Budget,

Vu la Délibération du Conseil Municipal n°2015-093 en date du 16 décembre 2015, portant décision modificative n°4 relative au Budget Principal, inscrivant notamment en section investissement, pour le compte dépense, une opération d'acquisition de terrains bâtis sis parcelle cadastrée n° ZW.67 à hauteur de 178 000 EUROS et, pour le compte recette, un emprunt d'un montant de 178 000 EUROS

Vu la Délibération du Conseil Municipal n°2016-032-1 en date du 13 avril 2016, portant Budget Primitif Principal 2016, confirmant le report des restes à réaliser, concernant l'opération susvisée, tant en dépense qu'en recette,

Considérant qu'en vertu de la délibération n°2014-032 en date du 9 avril 2014, Monsieur le Maire s'est vu délégué par le Conseil Municipal le pouvoir de procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le Budget,

Considérant qu'afin de financer l'opération d'acquisition de ladite propriété bâtie, qui est inscrite au Budget Principal de l'exercice en cours, Monsieur le Maire envisage de prendre une décision municipale pour conclure un contrat de prêt avec l'établissement CREDIT AGRICOLE d'AQUITAINE, dont l'offre a été jugée la plus avantageuse pour la Commune après consultation de plusieurs établissements bancaires et dont les principales caractéristiques financières sont répertoriées ci-dessous.

Après en avoir délibéré, par **13 Voix POUR plus 2 Procuration** (Joëlle ARAGON qui a donné procuration à Marie-Christine SEGUIN ; Christophe MERGALET qui a donné procuration à Alain BLANCHARD), **1 Voix CONTRE** (Jean-Claude MARTIN) et **3 ABSTENTION** (Corinne FONTANILLE, Jocelyn PEREZ, Sylvie ITIER) :

1. **EMET** un avis favorable à la réalisation d'un emprunt auprès de l'établissement CREDIT AGRICOLE d'AQUITAINE, pour un montant de 178 000 EUROS, afin de financer l'opération d'acquisition du bien cadastré n° ZW.67, somme due dont la Commune se libérera, selon les modalités de remboursement répertoriées ci-dessous :
 - Montant de l'emprunt : 178 000 EUROS.
 - Durée : 15 ans
 - Taux : 1,946 %
 - Périodicité des échéances : trimestrielle
 - Montant des échéances : 3247,79 EUROS
 - Mode d'amortissement : Amortissement progressif à échéances constantes
 - Frais de dossier : 178 EUROS
 - Modalités de remboursement anticipé du capital : Possible à chaque échéance, moyennant préavis et le paiement d'une indemnité actuarielle non plafonnée.

2. **PREND ACTE** qu'en vertu de ses délégations, Monsieur le Maire va prendre une décision municipale, afin de conclure ledit contrat de prêt, dans les conditions susvisées, et que par la présente délibération, l'assemblée délibérante en est informée.

Le Conseil Municipal **APPROUVE** la délibération n°2016-034 comme suit :

Pour : 15 (dont 2 procurations) Contre : 1 Absentions : 3

2016-035

GROS TRAVAUX ET MISE EN CONFORMITE DE LA SALLE POLYVALENTE MUNICIPALE-LANCEMENT D'UN MAPA de TRAVAUX

Monsieur le Maire expose que la présente délibération porte sur l'autorisation de lancement du MAPA, concernant les travaux nécessaires à la mise en conformité de la salle polyvalente. Il invite Monsieur Alain GUICHOUX, 1^{er} Adjoint au Maire, à présenter la délibération et à introduire les débats.

Monsieur Alain GUICHOUX, 1^{er} Adjoint au Maire, rappelle à l'assemblée le contenu et les objectifs du projet. Il rappelle à l'assemblée à la demande de Madame Salima MAHFOUD, que le maître d'œuvre désigné est Monsieur Paul ZARUBA. Interrogé par Madame Bernadette COUILLAUD-BIBARD sur le calendrier des travaux, Monsieur Alain GUICHOUX indique que l'objectif est une réouverture au public à la mi-janvier 2017. Il ajoute, à la demande de Madame Salima MAHFOUD que les travaux ont vocation à débiter au mois de juillet. Il confirme à l'assemblée que le travail en commission permettra de traiter précisément du projet et que la présente délibération vise à le lancement du marché, dont l'enveloppe budgétaire vient d'être inscrite au Budget 2016.

Après que Monsieur le Maire ait constaté qu'aucune autre remarque particulière n'était proposée au débat, La proposition de Monsieur le Maire est mise aux voix.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, notamment en ses articles 1 et 42,

Considérant qu'au titre de l'opération n° 10004, bâtiments communaux, une enveloppe budgétaire a été inscrite au Budget Primitif Principal 2016, en vue de la réalisation du programme de gros travaux et de mise en conformité de la salle polyvalente municipale,

Considérant que le projet d'exécution des travaux, dont le montant a été initialement évalué à 411 955 EUROS HT, rend nécessaire la conclusion d'un marché à procédure adaptée (MAPA), dont il convient d'assurer le lancement,

Après en avoir délibéré, par **16 Voix POUR plus 2 Procuration** (Christophe MERGALET qui a donné procuration à Alain BLANCHARD ; Joëlle ARAGON qui a donné procuration à Marie-Christine SEGUIN) et **1 Voix CONTRE** (Jean-Claude MARTIN) :

1. **DECIDE** du lancement d'une procédure de MAPA en vue de la conclusion d'un marché portant sur l'exécution du programme de gros travaux et de mise en conformité de la salle polyvalente municipale.
2. **DECIDE** qu'une commission ad'hoc sera constituée pour procéder à l'examen des candidatures et des offres. Le Conseil Municipal décidera ensuite de l'attribution de l'offre par délibération, portant autorisation de signature du marché par Monsieur le Maire.
3. **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à cet effet.

Le Conseil Municipal **APPROUVE** la délibération n°2016-035 comme suit :

Pour : 18 (dont 2 procurations) Contre : 1 Absentions : 0

2016-036

AMENAGEMENT D'UN CABINET MEDICAL-LANCEMENT D'UN MAPA de TRAVAUX

Monsieur le Maire expose que la présente délibération porte sur l'autorisation de lancement du MAPA, concernant les travaux nécessaires à l'aménagement d'un cabinet médical. Il invite Monsieur Alain GUICHOUX, 1^{er} Adjoint au Maire, à présenter la délibération et à introduire les débats.

Monsieur Alain GUICHOUX, 1^{er} Adjoint au Maire, rappelle à l'assemblée le contenu et les objectifs du projet. Il confirme à Madame Corinne FONTANILLE que le détail du projet sera présenté en commission.

Après que Monsieur le Maire ait constaté qu'aucune autre remarque particulière n'était proposée au débat, La proposition de Monsieur le Maire est mise aux voix,

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, notamment en ses articles 1 et 42,

Considérant qu'au titre de l'opération n° 00102, maison de santé, une enveloppe budgétaire a été inscrite au Budget Primitif Annexe des Commerces 2016, en vue de la réalisation du programme d'aménagement d'un cabinet médical,

Considérant que le projet d'exécution des travaux, dont le montant a été initialement évalué à 130 000 EUROS HT, rend nécessaire la conclusion d'un marché à procédure adaptée (MAPA), dont il convient d'assurer le lancement,

Après en avoir délibéré, par **16 Voix POUR plus 2 Procurations** (Christophe MERGALET qui a donné procuration à Alain BLANCHARD ; Joëlle ARAGON qui a donné procuration à Marie-Christine SEGUIN) et **1 ABSTENTION** (Sylvie ITIER):

1. **DECIDE** du lancement d'une procédure de MAPA en vue de la conclusion d'un marché portant sur l'exécution du programme de travaux d'aménagement d'un cabinet médical à Cussac-Fort-Médoc.
2. **DECIDE** qu'une commission ad'hoc sera constituée pour procéder à l'examen des candidatures et des offres. Le Conseil Municipal décidera ensuite de l'attribution de l'offre par délibération, portant autorisation de signature du marché par Monsieur le Maire.
3. **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à cet effet.

Le Conseil Municipal **APPROUVE** la délibération n°2016-036 comme suit :

Pour : 18 (dont 2 procurations) Contre : 0 Absentions : 1

2016-037

MISE A DISPOSITION DE LA SCENE COMMUNALE- TARIFS DE LOCATION 2016

Monsieur le Maire expose que la présente délibération porte sur la fixation des tarifs de location, concernant la mise à disposition de la scène communale. Il invite Monsieur Emile MEDINA, Adjoint au Maire, à présenter la délibération et à introduire les débats.

Après que Monsieur le Maire ait constaté qu'aucune remarque particulière n'était proposée au débat, La proposition de Monsieur le Maire est mise aux voix,

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la scène communale est susceptible d'être utilisée selon deux configurations, avec toit et sans toit, et que dans le cadre de la mise à disposition de cet équipement au profit de tiers, il convient de définir des tarifs concernant sa location,

Considérant que l'exonération des droits de location ne peut intervenir que dans les cas où une convention de partenariat le prévoirait expressément, ou dès lors que la mise à disposition gracieuse se ferait au profit d'une autre collectivité territoriale,

Après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE** :

1. **APPROUVE** la grille tarifaire suivante, pour la location de la scène communale, incluant, quelle que soit la configuration de montage retenue par le tiers concerné : le montage, le contrôle de sécurité réglementaire, le démontage et le transport :

	tarifs unitaires actuels	nouveaux tarifs unitaires
LOCATION SCENE AVEC TOIT	pas de tarif existant	2000 EUROS
LOCATION SCENE SANS TOIT	pas de tarif existant	700 EUROS

2. **APPROUVE** le principe que l'exonération des droits de locations ne peut intervenir que dans les cas où une convention de partenariat le prévoirait expressément, ou dès lors que la mise à disposition gracieuse se ferait au profit d'une autre collectivité territoriale.
3. **APPROUVE** que toute mise à disposition de la scène communale, et ceci quelles qu'en soient les modalités, implique l'établissement d'un PV de mise à disposition, ainsi que d'un PV de restitution.

Le Conseil Municipal **APPROUVE** la délibération n°2016-037 comme suit :

Pour : 19 (dont 2 procurations) Contre : 0 Absentions : 0

2016-038

MISE A DISPOSITION DU FORT-MEDOC-SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION FRANCO-PORTUGUAISE DU MEDOC

Monsieur le Maire expose que la présente délibération porte sur l'autorisation de signature d'une convention avec l'association franco-portugaise, pour une mise à disposition du Fort-Médoc prévu le 8 mai 2016. Il invite Monsieur Emile MEDINA, Adjoint au Maire, à présenter la délibération et à introduire les débats.

Après que Monsieur le Maire ait constaté qu'aucune remarque particulière n'était proposée au débat, La proposition de Monsieur le Maire est mise aux voix.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que l'association franco-portugaise du médoc organise le 7 et 8 mai prochain la grande fête franco-portugaise et que la Commune a été sollicitée par les organisateurs pour une mise à disposition du Fort-Médoc pour la journée du 8 mai 2016,

Considérant qu'une telle mise à disposition doit se traduire par la signature d'une convention encadrant précisément les conditions de la mise à disposition du site et de moyens matériels et les obligations des parties, telle qu'elle est annexée à la présente délibération,

Après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE** :

1. **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer avec l'association franco-portugaise du médoc la convention annexée à la présente délibération, qui prévoit les modalités de la mise à disposition du site du Fort Médoc pour la journée 8 mai 2016.
2. **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et signer toutes les pièces nécessaires à cet effet.

Le Conseil Municipal **APPROUVE** la délibération n°2016-038 comme suit :

Pour : 19 (dont 2 procurations) Contre : 0 Absentions : 0

2016-039

PONTON FORT-MEDOC-SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE TRANSFERT DE GESTION

Monsieur le Maire expose que la présente délibération porte sur la signature d'une convention de transfert de gestion avec Monsieur le Président de la CDC Médoc-Estuaire, concernant le Ponton Fort-Médoc. Il invite Monsieur Alain GUICHOUX, 1^{er} Adjoint au Maire, à présenter la délibération et à introduire les débats.

Monsieur Alain GUICHOUX, 1^{er} Adjoint au Maire, présente le nouveau projet de convention, en expliquant que comparativement à la précédente version, ayant fait d'une délibération préalable, celle-ci intègre un mécanisme de répartition du résultat d'exploitation entre la CDC Médoc Estuaire et la Commune.

Monsieur Stéphane LE BOT intervient pour signaler que tout est à la charge de la Commune. Monsieur Alain GUICHOUX précise que le résultat d'exploitation est calculé à partir de la confrontation de l'ensemble des recettes et des dépenses. Il indique qu'un outil extracomptable récapitulatif recettes et dépenses liées à l'exploitation du Ponton, permettra un suivi précis du calcul du résultat.

Interrogé par Monsieur Stéphane LE BOT sur le calendrier de réalisation des travaux complémentaires, Monsieur Alain GUICHOUX précise qu'a priori ceux-ci devraient être achevés fin mai.

Après que Monsieur le Maire ait constaté qu'aucune autre remarque particulière n'était proposée au débat, La proposition de Monsieur le Maire est mise aux voix.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2016-018 du Conseil Municipal de Cussac-Fort-Médoc, en date du 9 mars 2016, portant Ponton Fort Médoc – Signature d'une Convention de Transfert de Gestion,

Vu la délibération n°2016-0704-36 du Conseil Communautaire de la CDC Médoc-Estuaire, en date du 7 avril 2016, portant Ponton Fort Médoc - Convention de transfert de gestion à la commune de Cussac Fort Médoc - Autorisation de signer,

Considérant que le Conseil Communautaire, par la délibération n°2016-0704-36, a complété le projet de convention qui avait été arrêté par la délibération n° 2016-018 du 9 mars 2016 et transmis par la Commune de Cussac-Fort-Médoc à la CDC Médoc-Estuaire,

Considérant que dans ces conditions, il convient de délibérer à nouveau à partir de la version de la convention validé par le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, par **16 Voix POUR plus 2 Procurations** (Christophe MERGALET qui a donné procuration à Alain BLANCHARD ; Joëlle ARAGON qui a donné procuration à Marie-Christine SEGUIN) et **1 ABSTENTION** (Jocelyn PEREZ) :

1. **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer avec Monsieur le Président de la Communauté de Communes Médoc Estuaire la convention de transfert de gestion du ponton Fort-Médoc, telle qu'annexée à la présente délibération.
2. **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et signer toutes les pièces nécessaires à cet effet.

*Le Conseil Municipal **APPROUVE** la délibération n°2016-039 comme suit :*

Pour : 18 (dont 2 procurations) Contre : 0 Absentions : 1

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE À 21H31